

Célébrer le 375^e : créer des ponts!

Appel de projets d'événements à grand déploiement

Ouverture de l'appel de projets : lundi 27 octobre 2014

Date limite pour déposer un projet : vendredi 19 décembre 2014, 17 h.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible et faire l'objet d'une évaluation de la part du comité de sélection, le projet proposé doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Le projet doit être conçu exclusivement pour le 375^e et pour Montréal, et ne doit pas correspondre à la programmation habituelle de l'organisation qui dépose le projet.
- Le projet doit se tenir à l'intérieur du calendrier des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, soit entre le 21 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 inclusivement.
- Le formulaire de soumission de projet et les documents joints doivent être complets, et la Société doit avoir reçu la demande au plus tard le 19 décembre 2014, à 17 h.

Processus de sélection

Les projets admissibles reçus sont analysés par le comité de sélection relevant de la direction de la programmation de la Société du 375^e. Celui-ci effectue une première analyse selon les critères de sélection établis et procède aux analyses financières et techniques de la proposition. Il soumet le résultat des analyses effectuées au comité de programmation, qui donne ensuite ses recommandations au conseil d'administration. Ce dernier entérine enfin la sélection des projets et le financement qui leur est octroyé. Ces décisions sont définitives et sans appel.

Critères de sélection

L'analyse des projets reposera sur une grille d'évaluation modulée notamment en fonction des critères suivants :

- Le projet s'inscrit de manière originale dans la ligne éditoriale « Créer des ponts ».
- Le projet s'inscrit de manière cohérente dans la vision et la programmation des festivités du 375^e.
- Le projet offre des retombées socioéconomiques ou touristiques et fait rayonner la métropole sur la scène nationale ou internationale.
- Le projet offre des retombées au-delà de 2017 en laissant un héritage tangible ou intangible.
- Le budget présenté est réaliste et inclut le recours à d'autres sources de revenus.
- Le projet est réalisable et le soumissionnaire a la capacité de le réaliser.

Un deuxième appel de projets

En 2015, la Société lancera une seconde invitation afin de recevoir des projets qui auront un rayonnement plus local et permettront de célébrer le 375^e dans les quartiers montréalais.

Exclusions

La société est responsable des festivités et ne s'occupe pas des legs. De plus, sont exclus de cet appel de projets : les congrès, les projets d'infrastructure, de rénovation ou d'aménagement, ainsi que les projets immobiliers.

Pour plus d'informations sur l'appel de projets ou pour soumettre un projet, rendez-vous au www.375mtl.com/fr/appel-de-projets.